Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

AB TASTY
Société par actions simplifiée
Au capital de 116.655,29 euros
Siège social : 8 rue Sainte-Cécile - 75009 Paris
518 685 540 RCS Paris
(la **« Société »**)

DECISIONS DE LA PRESIDENTE EN DATE DU 16 AVRIL 2026

La Présidente de la Société a pris les décisions suivantes, conformément aux statuts de la Société et aux dispositions légales et réglementaires applicables :

PREMIERE DECISION

La Présidente de la Société,

1°) Après avoir rappelé :

(i) qu'aux termes de la 3ème résolution prise par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 31 octobre 2025, les associés de la Société ont délégué leur compétence au Comité Stratégique de la Société aux fins de procéder à une attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société (la « **Délégation** ») ;

(ii) qu'aux termes de la Délégation, l'attribution gratuite d'actions porte sur un maximum de 35.661 actions ordinaires existantes détenues par la Société à la suite de leur rachat effectué conformément à l'article L. 225-208 du Code de commerce, et de 11.839 actions ordinaires nouvelles, représentant ensemble moins de 15% du capital social, et doit être réalisée au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique dans lesquels la Société détient, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote (à condition que ces bénéficiaires ne détiennent pas individuellement plus de 10% du capital de la Société) ;

(iii) que cette attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société prend place dans le prolongement de l'acquisition par la Société de Namogoo Technologies Ltd. et de sa plateforme « Wandz », en exécution de l'engagement pris envers ses deux fondateurs, Messieurs Ohad Greenshpan et Chemi Katz, de leur attribuer gratuitement 47.500 actions ordinaires de la Société, conformément aux termes de la lettre accord qui leur a été adressée le 19 octobre 2025 (la « **Lettre Accord** ») ;

(iv) que, conformément à la Lettre Accord, Messieurs Ohad Greenshpan et Chemi Katz ont requis l'attribution de ces 47.500 actions ordinaires de la Société ;

(v) que Messieurs Ohad Greenshpan et Chemi Katz sont tous deux salariés de la société AB Tasty Israel Ltd., filiale israélienne de la Société et ont confirmé par écrit qu'ils ne sont pas résidents fiscaux au sens de la réglementation fiscale française et ne perçoivent pas de revenus de source française ;

(vi) que conformément à la Délégation, le Comité Stratégique a (i) arrêté les termes et conditions d'un plan d'actions gratuites (le « **Plan** »), (ii) autorisé la Présidente à procéder à l'attribution gratuite de 47.500 actions de la Société, (iii) autorisé en tant que de besoin la Présidente à émettre 11.839 actions nouvelles et (iv) autorisé en tant que de besoin la Présidente, nonobstant les termes du Plan, à dispenser Messieurs Ohad Greenshpan et

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

Chemi Katz du respect de la « Période d'Acquisition » et de la « Période de Conservation » prévues par le Plan, dans le contexte de l'exécution du « *Share Purchase Agreement* » conclu le 30 janvier 2026 au regard du transfert à la société EverSaaS (994 952 745 RCS Paris) de l'intégralité des titres représentant le capital et les droits de de la Société ;

2°) Constate que les attributaires des 47.500 actions gratuites répondent aux conditions du Plan pour en devenir effectivement titulaires ;

3°) Décide, conformément aux autorisations données par le Comité Stratégique visées au §(iii) du 1° ci-avant :

(i) de dispenser Messieurs Ohad Greenshpan et Chemi Katz du respect de la « Période d'Acquisition » et de la « Période de Conservation » prévues par le Plan ;

(ii) de procéder à l'attribution gratuite de 47.500 actions de la Société dont 23.750 actions de la Société à M. Ohad Greenspan et 23.750 actions de la Société à M. Chemi Katz, soit :

Bénéficiaires	Actions existantes	Actions nouvelles	Totaux
Ohad Greenshpan	17.830	5.920	23.750
Chemi Katz	17.831	5.919	23.750
	35.661	11.839	47.500

(iii) d'augmenter le capital de la Société d'un montant nominal de 118,39 euros, pour le porter de 116.655,29 euros à 116.773,68 euros ;

(iv) que cette augmentation de capital est réalisée par émission de 11.839 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euros, au profit des propriétaires des actions attribuées gratuitement visées ci-avant, et libérée immédiatement par prélèvement sur le compte « Prime d'émission » inscrit dans les comptes de la Société ; et

(v) en conséquence, que l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 118,39 euros se trouve immédiatement définitivement réalisée.

DEUXIEME DECISION

La Présidente de la Société,

En conséquence des Décisions ci-avant,

Décide de modifier comme suit les deux premiers paragraphes de l'article 7 « Capital Social » des statuts de la Société, le reste de cet article demeurant inchangé :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de 116.773,68 euros.

Il est divisé en 11.677.368 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, intégralement libérées, dont 5.002.598 actions ordinaires, 846.100 actions de préférence de catégorie A dites « Actions A », 1.495.901 actions de préférence de catégorie B dites « Actions B », 1.885.343 actions de préférence de catégorie C dites « Actions C » et 2.447.426 actions de préférence de catégorie D dites « Actions D ».

[…] »

Docusign Envelope ID: FF0F4E12-E67B-4E1D-AC8D-6B152AF10967

TROISIEME DECISION

La Présidente de la Société,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à Paris, le 16 avril 2026,

La Présidente :

DocuSigned by:
Alix de Sagazan
89CC29F02E424E4...